

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-0930

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s):

Objet : Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Rhône Emploi et Développement (REED) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Médialys - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur: Madame Émeline Baume

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

<u>Présents</u>: Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-0930

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s)

Objet : Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Rhône Emploi et Développement (REED) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Médialys - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Ces projets font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Les employeurs que sont les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, ateliers/chantiers d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation des personnes éloignées de l'emploi et notamment des bénéficiaires du RSA pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

La Métropole de Lyon souhaite accompagner les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) afin de favoriser leur développement et les solutions d'emploi sur le territoire par la rénovation des modalités de son soutien. Ainsi, cette rénovation s'articule autour de 3 axes clés :

- soutien au développement de l'insertion : dynamisation des parcours professionnels, professionnalisation des personnels d'encadrement, évaluation de l'impact social de l'accompagnement socio-professionnel, etc.,
- soutien au développement économique : décloisonnement du secteur, intégration à l'économie locale, professionnalisation de la fonction commerciale, stratégie d'affaires, etc.,
- soutien au développement d'innovation sociale : diversification des activités, nouvelles organisations du travail, nouvelles modalités d'acquisition de compétences, etc.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des SIAE est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA.
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

La conjoncture de crise sanitaire ayant fortement impacté ces structures, le plan Ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) a été lancé par l'Etat fin 2019. Il s'agit de renforcer le pouvoir d'action et d'adaptation de ces structures pour qu'elles renouvellent leur manière de faire et qu'elles se tournent vers de nouveaux secteurs et types de prestations qui leur permettront de développer leur activité et favoriseront l'accès à l'emploi durable des personnes recrutées dans ce cadre.

À ce titre, une démarche est actuellement conduite par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Pôle emploi, le Département du Rhône et la Métropole pour mieux articuler les différentes modalités de soutien et les stratégies de renouvellement, entre tous les financeurs du secteur, à l'échelle départementale et métropolitaine, ceci en s'appuyant sur l'expertise et les attentes des structures elles-mêmes.

Ainsi, la Métropole souhaite aujourd'hui mobiliser des crédits d'investissement pour accompagner le développement des structures et les possibilités d'emploi accompagné sur le territoire.

II - Cadre d'intervention de la Métropole pour le soutien à l'investissement des SIAE

La Métropole soutient d'ores et déjà les SIAE à travers plusieurs dispositifs ou actions, qui s'inscrivent en complémentarité avec les autres financeurs, et notamment l'Etat, en charge du pilotage de ce secteur :

- l'accompagnement des publics en insertion pour les associations intermédiaires, emploi et accompagnement renforcé dans les chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion,
- la commande publique de la Métropole par l'intermédiaire des clauses d'insertion et des marchés d'insertion,
- la promotion des SIAE notamment dans leurs relations avec les entreprises classiques via la charte des 1 000,
- le soutien à l'innovation par l'accompagnement de projets innovants.

Lors des échanges réalisés avec les réseaux représentant les SIAE, il est apparu important d'agir sur le soutien à l'investissement de ces structures, investissements rendus nécessaires par les projets de développement de leur infrastructure pour recruter davantage de publics et développer leur activité mais qui peinent à trouver un financement externe.

Aussi, il est proposé de soutenir en crédits d'investissement les SIAE qui en feraient la demande si leur projet permet effectivement d'aller vers de nouveaux secteurs d'activité, d'augmenter, de manière sensible, le nombre de personnes recrutées ou d'investir dans des locaux ou du matériel permettant de développer la structure.

À ce jour, 4 SIAE ont fait des démarches en direction de la Métropole :

- l'association REED pour sa halle du réemploi,
- le Foyer Notre-Dame des sans-abri et la Fondation Armée du Salut pour le projet dit Les Grandes voisines,
- AIES pour la création d'une entreprise d'insertion dans l'industrie.

Cette délibération concerne les 2 premiers projets. Concernant le dernier, l'Etat venant d'accorder un soutien significatif au travers du Fonds départemental d'investissement (FDI), fonds dédié à la création ou l'extension de nouvelles activités de l'IAE, l'opportunité de l'intervention de la Métropole sera étudiée sur l'année 2022.

1° - Projet Halle du réemploi porté par l'association REED

Depuis 2016, l'association REED porte une recyclerie sur la Ville de Rillieux-la-Pape dont les missions sont :

- la collecte d'objets par le biais du dispositif donneries du Grand Lyon Métropole, par des apports volontaires ou par des collectes organisées au sein des entreprises ou collectivités,
- la valorisation de l'ensemble des objets collectés réceptionnés puis pesés par typologie. Les valoristes procèdent ensuite au tri, petit nettoyage, montage ou réassemblage si nécessaire. Les objets en bon état, une fois triés et étiquetés, alimentent le magasin solidaire. Les produits non valorisables (appareils électriques non fonctionnels, textiles abimés, meubles incomplets, etc.) sont démantelés et envoyés dans les filières de recyclage appropriées,
- la redistribution par la vente des objets réemployés, recyclés ou créés assure une part des ressources propres et offre des biens revalorisés à faible prix aux personnes qui en ont besoin. La boutique solidaire participe à la vie de quartier en offrant une nouvelle voie de consommation de proximité de biens courants. La recyclerie propose à la fois des produits de seconde main et des produits conçus à partir de palettes en bois.
- la sensibilisation des publics de Rillieux-la-Pape et du Plateau-Nord-Val-De-Saône à la réduction des déchets sur le territoire.

Le terrain utilisé jusqu'à présent l'était de manière provisoire en attendant une opération immobilière sur ce tènement. La recyclerie doit déménager d'ici 2022 et l'association REED a travaillé sur les conditions de mise en œuvre de ce déménagement pour bénéficier de locaux les plus adaptés possibles à son activité et à son développement.

L'association REED a réuni cet été les différentes collectivités et institutions pouvant être parties prenantes à un tel projet, prévoyant notamment la création d'une véritable halle du réemploi. Celle-ci pourrait collecter 400 tonnes d'objets par an dès 2022 contre 200 t en 2020. De la même manière, les publics en insertion passeraient de 53 équivalents temps plein en 2020 à 100 en 2023.

Afin de réaliser les travaux nécessaires à ce projet, l'association REED mettra en place un chantier d'insertion temporaire qui viendra compléter les entreprises qui interviendront sur le chantier.

Par ailleurs, ce lieu sera ouvert aux entreprises du secteur pour développer les usages et bonnes pratiques en matière de recyclage et réemploi.

Le budget pour ce projet est le suivant :

Dépenses	€	Recettes	€
études	603 298	État - aide au poste	245 297
frais juridiques et fiscaux	175 652	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	600 000
construction	3 856 800	plan de relance	200 000
frais d'équipement	250 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	300 000
		fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	300 000
		fonds européen de développement régional (FEDER)	700 000
		Métropole	300 000
		aides privées	120 000
		financement REED (emprunt et autofinancement)	2 120 453
Total	4 885 750	Total	4 885 750

Il est donc proposé de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme nécessaire et d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 300 000 € pour ce projet, qui s'inscrit dans les objectifs de la Métropole à la fois au titre de l'IAE et du développement de l'économie circulaire, selon l'échéancier de paiement suivant :

- 75 000 € en 2021,
- 200 000 € en 2022,
- 25 000 € en 2023.

2° - Projet Les Grandes voisines porté par le Foyer Notre-Dame des sans abris et la Fondation Armée du Salut

En septembre 2020, les Hospices civils de Lyon (HCL) ont décidé de mettre à disposition de l'État, pour une durée renouvelable de 3 ans, l'Hôpital gériatrique Antoine Charial pour la création de places d'hébergement.

Situé sur les Villes de Francheville et de Craponne, ce projet, inédit sur l'agglomération par son ampleur (475 personnes accueillies) et par l'hybridation des activités (insertion par l'activité économique et tiers lieux) a ouvert ses portes en juin 2021. Il est animé et géré par 2 structures : l'association Le Foyer Notre-Dame des sans-abri et la Fondation de l'Armée du Salut.

Ce projet sollicite le soutien de la Métropole sur 3 dimensions : hébergement, insertion professionnelle, activité économique.

Il comprend en effet un volet insertion professionnelle (prioritairement sous forme d'atelier chantier d'insertion) pour :

- le nettoyage des locaux,
- la maintenance des locaux,

- la création d'une épicerie sociale,
- la mise en place d'une blanchisserie.

Il prévoit également la création d'un hôtel porté par une entreprise d'insertion.

Au vu du large spectre d'activités concernées, le soutien de la Métropole fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois précisées les dépenses d'investissement envisagées pour le développement de cette nouvelle offre d'insertion et susceptibles d'être retenues au titre de l'accompagnement métropolitain des SIAE.

Il est toutefois proposé de procéder d'ores et déjà à l'individualisation partielle de l'autorisation de programme nécessaire pour un montant de 150 000 € dont 50 000 € pour 2021 et 100 000 € pour 2022.

III - Soutien à l'association Médialys

Médialys est une association, créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son objet est de favoriser le retour à l'emploi tout en contribuant à la baisse des incivilités dans les transports en commun lyonnais (TCL).

Un premier dispositif Présence a été mis en place afin de favoriser la montée porte avant et la vérification préventive des titres de transport. Il a d'abord été déployé par Emploi pour le Rhône, à travers le recrutement de 62 salariés en insertion. Cette activité a été reprise en juin 2009, par l'association Médialys, qui propose aujourd'hui plus de 200 postes d'agents de médiation, d'information et de service (AMIS) sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise géré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Progressivement, la structure a renforcé son projet en construisant des parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socioprofessionnel.

L'association Médialys a été impactée par la baisse sensible de la prise en charge des contrats aidés depuis 2017. De fait, elle a recruté essentiellement des bénéficiaires du RSA sur cette période pour lesquels la prise en charge était plus importante.

L'année 2020 a été une année de transformation de l'association Médialys en atelier chantier d'insertion sur le premier semestre 2020. Elle en avait tous les attributs (activité, recrutement de publics en insertion et accompagnement) mais pas la reconnaissance par les services de l'État en tant que structure d'insertion par l'activité économique.

Cette transformation a conduit l'association à être positionnée sur 2 modèles économiques et de financement, à compter de 2020 :

- en qualité de structure employeuse de contrats aidés jusqu'à obtention du conventionnement atelier chantier d'insertion et jusqu'au terme de l'éligibilité des personnes aux contrats aidés (2 ans),
- en qualité de structure employeuse de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour les personnes qui vont être recrutées après l'obtention du conventionnement atelier chantier d'insertion.

Cette situation s'est prolongée sur l'année 2021, générant des coûts non couverts pour l'association, cette dernière faisant le choix par ailleurs, dans le contexte de crise sanitaire, de prolonger ses salariés en contrat aidé pour favoriser une sortie qualitative de la structure, notamment par la formation et l'emploi.

Cette prolongation a eu un impact sur la situation financière de l'association. En effet, l'aide au titre des contrats aidés est sensiblement plus réduite que celle pour les contrats à durée déterminée d'insertion.

Aussi, afin de soutenir cette association dans sa trajectoire de transformation, importante et dans un contexte difficile, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2021, à une hauteur plafond de 100 000 €.

Les contrats aidés se terminant tous en 2021, l'association sera en capacité de proposer un budget en équilibre dès 2022.

Budget prévisionnel et plan de financement pour l'année 2021

Dépenses	Budget (en €)	Recettes	Budget (en €)
services extérieurs	363 790	prestations de services	41 878
impôts, taxes et provisions	171 492	subventions d'exploitation	4 474 992
charges de personnel	4 011 077	État - financements contrats (contrat unique d'insertion (CUI) et contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI))	1 881 985
		Métropole - financements contrats (CUI et CDDI)	846 507
		Métropole - subvention complémentaire	100 000
		Kéolis Lyon	1 553 000
		autres	93 500
		autres produits (fonds propres, transferts)	29 489
Total	4 546 359	Total	4 546 359

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien aux projets portés par les associations REED et l'association Médialys.

2° - Approuve :

- a) l'attribution de subventions d'équipements à l'association REED pour un montant de 300 000 €,
- b) l'attribution d'une subvention de fonctionnement plafonnée de 100 000 € à l'association Médialys,
- c) les conventions à passer entre la Métropole et les associations REED et Médialys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
- **3° Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - Décide :

- a) l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P36 Insertion et Emploi pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P36O9289, répartis selon l'échéancier suivant :
- 75 000 € en 2021,
- 200 000 € en 2022,
- 25 000 € en 2023.

- b) l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P01 Développement économique et compétitivité pour un montant 150 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P01O9285 répartis selon l'échéancier suivant :
- 25 000 € en 2021,
- 100 000 € en 2022, 25 000 € en 2023.
- 5° Le montant à payer, soit 400 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2021 et suivants - chapitre 204 - opérations n° 0P36O9289 pour 150 000 €, n° 0P01O9285 pour 150 000 € et chapitre 65 - opération n° 0P36O5742 pour 100 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-271060-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021